



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le lundi 17 septembre 2018

Les IA-IPR de mathématiques

À Mesdames et Messieurs les professeurs de mathématiques

s/c Madame, Monsieur le Chef d'Établissement

## Rectorat

### Bureau de l'Inspection

Affaire suivie par :  
Direction de l'Action  
Pédagogique et des  
Inspections

Téléphone  
04 93 53 71.50/51  
Fax  
04 93 53 72 44  
Mél.  
[ipr-ia@ac-nice.fr](mailto:ipr-ia@ac-nice.fr)

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

### Objet : lettre de rentrée des IA-IPR de mathématiques – septembre 2018

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, les IA-IPR sont heureux de vous retrouver et d'accueillir les nouveaux personnels.

Notre engagement dans le nouveau protocole d'accompagnement et d'évaluation « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » mis en place à la rentrée 2017 se poursuit cette année. Nous avons apprécié la qualité, la densité et l'étendue des échanges offerts par ce nouveau cadre. Nous sommes attentifs à développer l'accompagnement individuel ou collectif au plus près des besoins exprimés ou identifiés au sein de la classe et de chaque établissement. C'est pourquoi, le plan académique de formation a été entièrement conçu au service du développement professionnel de chaque enseignant en cohérence avec les priorités nationales et académiques.

La réflexion sur les pratiques pédagogiques, processus qui s'inscrit dans la durée, continue d'être un objectif majeur, en collège comme au lycée.

En collège, le travail engagé par les équipes en cycles 3 et 4 a permis de poursuivre et de développer des projets interdisciplinaires inscrits dans les programmes, de renforcer la continuité inter-degrés, d'approfondir la réflexion sur l'évaluation des compétences, sur la prise en charge de la difficulté scolaire mais aussi sur l'ambition et l'excellence pour chaque élève.

Concernant les pratiques pédagogiques liées au numérique, nous attirons votre attention sur la loi du 03 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire qui précise, à travers le vademecum, « les exceptions conditionnelles très encadrées et formalisées dans le règlement intérieur » dont « un usage pédagogique dans un lieu et selon des circonstances précises, dans le cadre d'un projet validé par l'établissement ».

Dès à présent, la réforme du lycée et du baccalauréat à l'horizon 2021 doit mobiliser l'ensemble des équipes. Nous sommes à vos côtés pour accompagner l'évolution des enseignements et la réflexion pédagogique : accompagnement personnalisé dès la classe de seconde, préparation de la nouvelle classe de première, nouvelles modalités d'évaluation.

## Concernant plus spécifiquement notre discipline, les mathématiques.



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues arrivant dans l'académie de Nice, et tout particulièrement, aux professeurs stagiaires (plus d'une soixantaine cette année). Nous adressons nos remerciements aux professeurs qui ont accepté les missions de tutorat et d'accompagnement de ces collègues dans des conditions parfois délicates.

2 / 5

Les missions d'enseignement s'inscrivent dans les objectifs fixés par le ministre de l'éducation nationale dans sa lettre de rentrée du 31 août 2018 :

- Transmettre les savoirs fondamentaux à tous les élèves
- Préparer la réussite dans l'enseignement supérieur et la vie professionnelle
- Eduquer aux valeurs de la République.
- 

### Rapport Villani-Torossian

Le ministre a pris l'engagement le 14 février 2018, devant la représentation nationale, de la mise en œuvre des recommandations préconisées par le rapport Villani-Torossian « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » que nous vous invitons à consulter à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html>. Nous souhaitons qu'une réflexion s'engage dans vos établissements à l'occasion d'un conseil de discipline notamment autour de ces questions :

- focale sur le triptyque manipulation-verbalisation-abstraction,
- rôle du cours et de la preuve,
- place des automatismes.

Un appel à candidature va prochainement être adressé aux établissements pour l'implantation de laboratoires (mesure 16). Un laboratoire est un lieu de formation permanente et de réflexion disciplinaire, didactique et pédagogique. C'est un dispositif innovant où les enseignants pourront développer leurs compétences disciplinaires en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche.

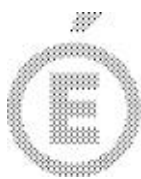
Le rapport (mesure 7) réaffirme l'intérêt du périscolaire pour notre discipline. Une enquête académique va recenser les clubs existants ou en construction qui permettent d'aborder les mathématiques dans un cadre non scolaire. Nous remercions tous ceux qui soutiennent des initiatives dans ce domaine.

Nous vous invitons également à consulter le site national de mathématiques <http://eduscol.education.fr/maths> qui publie des ressources institutionnelles, ainsi que le site <http://culturemath.ens.fr/> qui propose des actualités mathématiques en lien avec la société.

### Informations pour cette rentrée.

#### 1. Au collège

- Les ajustements des programmes des cycles 3 et 4 sont parus au **BOEN n°30 du 26 juillet 2018**. Des journées académiques animées par les IA-IPR et des collègues sont programmées au mois d'octobre sur la mise en œuvre de ces ajustements en lien avec le rapport Villani-Torossian.
- Des évaluations diagnostiques en classe de 6<sup>ème</sup> en français et en mathématiques auront lieu entre le 1<sup>er</sup> et 19 octobre 2018. Les informations relatives à ces évaluations se trouvent à l'adresse :



3 / 5

<http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>. Ces évaluations doivent permettre à l'élève et aux équipes de mieux cerner les réussites et les acquis, mais aussi de repérer les difficultés afin d'apporter les réponses les plus adaptées, en incitant par exemple une participation au dispositif « devoirs faits. »

## 2. Au lycée

- L'organisation et les contenus de la classe de seconde ne connaissent pas de changement à l'exception :
  - de la mise en place de tests de positionnement en français et en mathématiques entre le 17 septembre et le 5 octobre 2018. Toutes les informations à ce sujet se trouvent à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>.
  - de l'organisation de l'accompagnement personnalisé.

Le test de positionnement de début de seconde est la **première étape de l'accompagnement personnalisé**, qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale et des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle, professionnelle et nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi. L'accompagnement personnalisé est également destiné à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser des élèves, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle.

La nouvelle organisation du lycée pour les classes de première et de terminale, parue au **BOEN n°29 du 19 juillet 2018** et au **BOEN n°32 du 6 septembre 2018**, entrera en vigueur à la rentrée 2019. La publication des nouveaux programmes est annoncée pour décembre 2018. Dans cette perspective, nous constituerons des groupes de travail sur la mise en œuvre de cette nouvelle organisation (notamment, la place de l'oral au lycée) et de ces nouveaux programmes en vue d'actions de formation en direction de tous les enseignants.

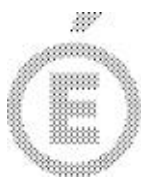
- Mathématiques et physique-chimie :

Les aménagements des programmes de seconde en mathématiques et en physique-chimie ont été publiés au **BOEN n°18 du 4 mai 2017**

([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115984](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115984)) et sont entrés en vigueur à la rentrée 2017. Nous attirons votre attention sur les liens très explicites qui sont faits entre le programme de physique-chimie et le programme de mathématiques (voir les symboles « doubles flèches » dans les deux programmes et lire les occurrences du mot mathématique dans le programme de physique-chimie). Nous vous engageons donc à coordonner vos enseignements avec vos collègues de physique-chimie afin que les outils utilisés prennent durablement sens pour les élèves. Un groupe de travail mixte (disciplines et niveaux) sera mis en place afin de réfléchir à la mise en cohérence de nos enseignements.

## 3. En section de technicien supérieur

Aucune nouvelle spécialité de BTS de notre académie ne passe en Contrôle en Cours de Formation (CCF) à cette rentrée. En revanche, le BTS « Systèmes Numériques (options A et B) » adopte le format d'une épreuve ponctuelle orale (à la place d'une épreuve écrite) pour les candidats qui ne sont pas éligibles au CCF. Cette modalité d'épreuve pour les candidats non éligibles au CCF se poursuit pour la spécialité « Métiers de la chimie ». Nous rappelons que les référentiels des spécialités de BTS se trouvent à l'adresse <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>. La lettre de l'Inspection Générale sur les mathématiques en BTS vous parviendra prochainement.



4 / 5

#### 4. Relevé des acquis

Nous remercions vivement les correcteurs des épreuves du baccalauréat et du DNB qui ont participé au relevé des acquis. Vous trouverez ces relevés pour notre académie sur le site disciplinaire académique dans la rubrique « Relevé des acquis 2018 ».

#### 5. Site disciplinaire académique

Le site de l'académie de Nice contient des informations réactualisées. Nous vous invitons à le consulter régulièrement <http://www.ac-nice.fr/maths/mathv2/>.

#### 6. Formation continue

Les inscriptions au Plan Académique de Formation sont ouvertes jusqu'au **21 septembre 2018**. Nous rappelons l'importance de participer régulièrement aux stages proposés dans une période aux enjeux prioritaires de réussite de tous les élèves et de l'évolution des pratiques pédagogique au collège, au lycée comme dans les classes de STS.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'envisager des stages en établissement. Pour ce faire, il convient de vous rapprocher de votre chef d'établissement et de madame la responsable du service de formation.

#### 7. Culture mathématique, jeux et concours

La 27<sup>ème</sup> fête de la science se déroule du **6 octobre au 14 octobre 2018**. Pour en savoir plus, consulter <https://www.fetedelascience.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67193/le-reseau-culture-science-paca-et-la-fete-de-la-science.html>. Cette édition 2018 de la Fête de la science met l'accent sur la thématique des idées reçues qui circulent (fausses informations/fake news).

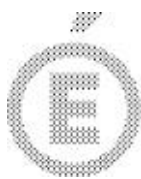
La 8<sup>ème</sup> édition de la semaine des mathématiques se déroulera **du 11 au 17 mars 2019** avec la thématique « **Jouons ensemble aux mathématiques** ». Vous pouvez consulter la page ministérielle <http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/un-evenement-semaine-des-maths-2019.html>.

Point d'orgue de la semaine des mathématiques, les **Olympiades de mathématiques**, qui s'adressent aux élèves des classes de première toutes séries confondues, se dérouleront le **mercredi 13 mars 2019** au matin. Tous les résultats de l'édition 2018 sont en ligne sur le site académique de mathématiques. Pour l'édition 2019, les élèves pourront concourir individuellement ou par équipes (nouveau). Des précisions vous seront communiquées ultérieurement sur cette nouvelle modalité de passation. Les préparations dans les établissements à ce concours participent au rayonnement des mathématiques et à la réussite de nos élèves. Vous pouvez nous faire part de vos activités à ce sujet.

Notons que le **concours général 2019** sera proposé aux séries ES et L en plus de la série S comme aux deux éditions précédentes.

Le **rallye mathématique de l'académie de Nice** propose une épreuve par classe en CM2-6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>-Seconde. Les renseignements à venir sont à l'adresse <http://wims.iufm.unice.fr/>.

Les ateliers **MATh.en.JEANS** se développent dans notre académie et remportent un vif succès (merci aux collègues qui se sont lancés dans cette aventure). Nous vous invitons à vous rendre sur [www.mathenjeans.fr](http://www.mathenjeans.fr) pour plus d'information.



Nous vous rappelons que dans le cadre de la **convention Education Nationale et Banque de France**, des ressources ont été mises à disposition des enseignants, consultables à l'adresse <http://www.ac-nice.fr/maths/mathv2/index.php/reunions-d-information-banque-de-france-et-education-nationale-academie-de-nice-education-financiere-et-budgetaire-maj-juin-2018>. Une formation est accessible sur le PAF cette année.

5 / 5

D'autres actions mathématiques permettent de promouvoir les mathématiques : **Castor Informatique** <http://castor-informatique.fr/> (du 11 novembre au 7 décembre 2018), **Science Factor** <https://sciencefactor.fr/>, **concours C Génial** <https://www.cgenial.org/>, **Calcul@tice** <https://calculatice.ac-lille.fr/>, le **Kangourou des mathématiques** <http://www.mathkang.org/>, **concours Al-Kindi** <http://concours-alkindi.fr> (lancement le 10 décembre), ...

### 8. Visites d'inspection

Les visites d'inspection s'inscrivent essentiellement dans le cadre du PPCR, soit pour un rendez-vous de carrière, soit pour une visite d'accompagnement qui peut être programmée après une demande du chef d'établissement ou de l'enseignant lui-même.

Dans tous les cas, nous souhaitons pouvoir disposer du cahier de textes des classes en responsabilité, des documents distribués aux élèves (en particulier les énoncés des évaluations), de quelques copies corrigées, de quelques cahiers ou classeurs d'élèves et de tout document que vous jugerez utile dans le cadre de l'entretien qui suivra la visite.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos élèves, une excellente année scolaire 2018-2019.

Joseph CESARO    Clarisse FIOL    Pierre MARI    Éric SERRA    Stéphane WILKE